

Retrofit des tachygraphes : période d'apprentissage jusqu'au 28/02/2025

A partir du 1er janvier 2025, entre en vigueur l'obligation pour les véhicules actuellement équipés d'un tachygraphe de première génération (analogique ou numérique), d'être dotés d'un tachygraphe intelligent G2V2. Cependant, les États membres ont convenu d'instaurer une période d'apprentissage pédagogique de 2 mois durant laquelle les contrôles seront axés sur la sensibilisation, sans sanctions, pour les véhicules opérant en dehors de la Belgique. Jusqu'au 28/02/2025 aucune sanction ne sera donc délivrée.

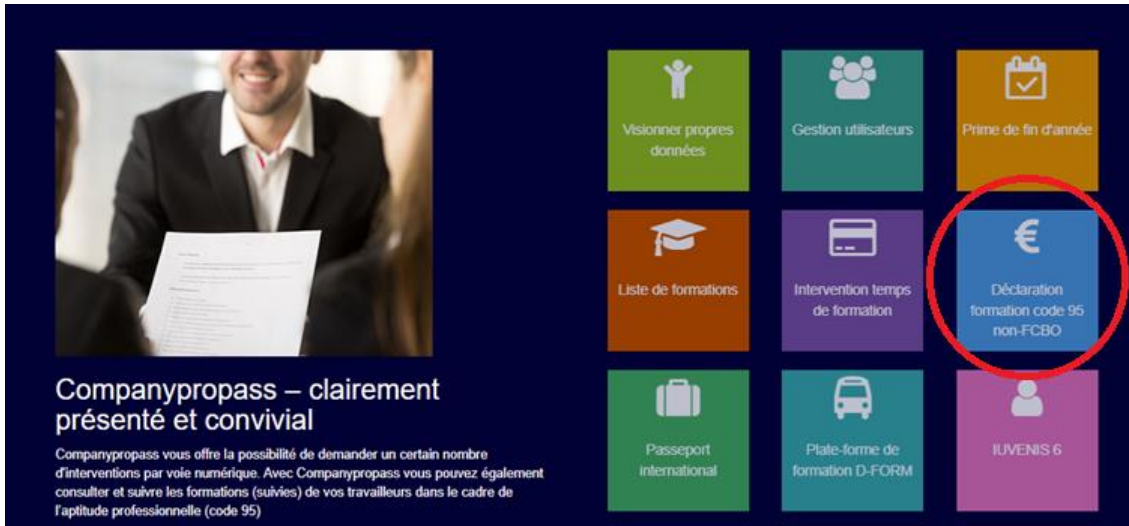
[➔ Plus d'infos \(en anglais\)](#)

Question fréquente

Que devez-vous vérifier lors de l'embauche d'un chauffeur avec un permis de conduire étranger ?

Lors de l'embauche d'un chauffeur avec un permis de conduire étranger, vous devez vérifier si le permis est valide et équivalent en Belgique, en fonction du pays d'origine (UE ou non-UE). Pour les chauffeurs non européens, des conditions spécifiques s'appliquent, telles qu'un séjour d'au moins 185 jours en Belgique et éventuellement l'obtention du permis de conduire de catégorie D ainsi qu'un certificat de compétence professionnelle (CAP).

[➔ Plus d'infos dans la rubrique 'questions fréquentes'](#)



Companypropass – clairement présenté et convivial

Companypropass vous offre la possibilité de demander un certain nombre d'interventions par voie numérique. Avec Companypropass vous pouvez également consulter et suivre les formations (suivies) de vos travailleurs dans le cadre de l'aptitude professionnelle (code 95)

- Visionner propres données
- Gestion utilisateurs
- Prime de fin d'année
- Liste de formations
- Intervention temps de formation
- Déclaration formation code 95 non-FCBO
- Passeport international
- Plate-forme de formation D-FORM
- IUVENIS 6

Demandez votre intervention pour les formations Code 95 (non suivies chez FCBO)

Le Fonds Social Bus & Car facilite désormais la demande d'intervention pour les formations Code 95 qui n'ont pas été suivies chez FCBO. Vous pouvez enregistrer ces formations directement en ligne via [CompanyPropass](#), sans avoir à utiliser des formulaires papier.

Comment ça marche ?

1. Connectez-vous sur CompanyPropass.
2. Cliquez sur "Déclaration cours Code 95 non-FCBO".
3. Remplissez les informations demandées (centre de formation, module, date, nom de l'employé).
4. Ajoutez le certificat de formation ou la facture.
5. Cliquez sur "Introduire demande".

➔ Après validation, vous pourrez demander l'intervention pour le temps de formation. **Des questions ?** Contactez zahal.altinkaya@fondsocial.be.



Connaissez-vous une mécanicienne dans le secteur des autobus et autocars ?

Dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme du 08/03, nous souhaitons diffuser une vidéo pour mettre en avant les femmes de notre secteur et leur profession. A cet effet, nous sommes toujours à la recherche d'une mécanicienne dans le secteur des autobus et autocars qui souhaiterait participer à notre vidéo.

→ Mettez-nous en contact avec votre collègue mécanicienne à l'adresse communication@fbaa.be.

A la rencontre de la nouvelle génération d'entrepreneurs - 16/01/2025

Vous êtes récemment devenu entrepreneur ou vous faites partie de la nouvelle génération active au sein d'une entreprise familiale ? Rejoignez d'autres jeunes entrepreneurs pour un moment d'échange le jeudi 16/01 à Bruxelles ! Partagez vos expériences, vos idées et discutez des défis à relever !

→ Vous souhaitez participer à cet échange ? Contactez communication@fbaa.be.



CAR & BUS E-ZINE : entrepreneurs en eductour à la Côte d'Opale

Découvrez l'aventure de plus de 30 autocaristes qui se sont rendus sur la magnifique Côte d'Opale à bord d'un autocar électrique Yutong à la fin du mois de novembre. Du port animé de

Dunkerque à l'impressionnant aquarium Nausicaá de Boulogne-sur-Mer.

[→ Lire l'article sur l'eductour](#)



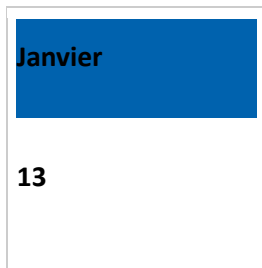
CONTRÔLES SUR LES ROUTES EN EUROPE : 17/02-23/02/25

Du 17/02 au 23/02/25, Roadpol organisera l'opération Truck&Bus consistant à arrêter et contrôler des bus et des poids lourds le long des routes. Il s'agira de contrôles de sécurité routière, portant sur le contrôle technique, les dimensions et le poids des véhicules et la vérification de la compétence des chauffeurs et du respect des temps de repos et de conduite. Les tachygraphes seront également contrôlés, tout comme le chargement et les documents de bord.

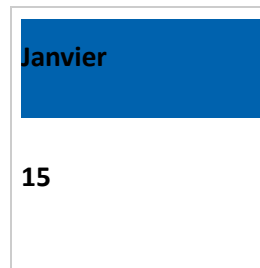
CONDOLÉANCES

Le 26/12, Monsieur Karel Jacobs, ancien fondateur d'Autocars Charly et père de Patrick Jacobs - Christel De Bot de Pajot Tours à Lennik, est décédé à l'âge de 92 ans. Nos sincères condoléances à la famille endeuillée.

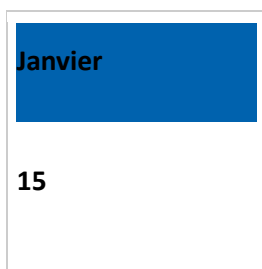
CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR



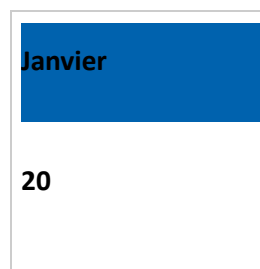
Réception du Nouvel An
Flandre orientale



Commission VRA-BUS



Comité Fédéral Autocar



Commission VRA-BS



Réception du Nouvel An
Flandre occidentale



Soirée des voeux CFA



Organe d'Administration FBAA

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. Voici leurs coordonnées :

- [l'équipe de notre fédération](#)
- [les collaborateurs du Fonds social](#)
- [l'équipe de l'ICB](#)
- [les collaborateurs de FCBO](#)

